



Rapport de la réunion

1. Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies (le « Groupe de travail intergouvernemental ») a tenu sa deuxième réunion du 15 au 19 septembre 2025 sous la coprésidence de M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil) et de M. Matthew Harpur (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), avec comme Vice-Présidents et Vice-Présidente : M. l'Ambassadeur Vuyile Dlamini (Royaume d'Eswatini), le D^r Hanan Mohamed Al Kuwari (État du Qatar), le D^r Viroj Tangcharoensathien (Royaume de Thaïlande) et M^{me} Madeleine Heyward (Australie). Au cours de la séance d'ouverture, M^{me} Madeleine Heyward (Australie) a été élue par acclamation Vice-Présidente pour remplacer M^{me} Fleur Davies (Australie). Les participantes et les participants ont salué le travail de M^{me} Davies et ont accueilli M^{me} Heyward à la vice-présidence.
2. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général a félicité les États Membres pour l'entrée en vigueur imminente, le vendredi 19 septembre 2025, des amendements au Règlement sanitaire international (2005) adoptés par la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Il a rappelé que le Groupe de travail intergouvernemental était chargé de finaliser l'annexe décrite à l'article 12 de l'Accord de l'OMS sur les pandémies (l'« Annexe PABS ») en vue de son adoption par la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2026 afin de faciliter la signature et la ratification ultérieures de l'Accord. Il s'est félicité de l'engagement des États Membres et de leur volonté de parvenir à un consensus.
3. Les débats sur les points 1 (Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail) ; 7 (Rapport de la réunion) ; et 8 (Clôture de la session) de l'ordre du jour ont été diffusés publiquement sur le Web avec la participation des parties prenantes concernées. Les débats sur les points 2 (Projet de structure de l'annexe à l'Accord de l'OMS sur les pandémies visée à l'article 12 de l'Accord) ; 3 (Champ d'application et utilisation des termes liés à l'annexe visée à l'article 12 de l'Accord de l'OMS sur les pandémies) ; 4 (Liste élargie d'expertes et d'experts) ; 5 (Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe D et/ou à l'annexe E du document A/IGWG/1/4 (s'il y a lieu)) ; et 6 (Prochaines étapes) de l'ordre du jour se sont tenus à huis clos avec la participation des membres du Groupe de travail intergouvernemental (à savoir les États Membres, les Membres associés et les organisations d'intégration économique régionale) et des délégations observatrices de la Palestine et du Saint-Siège uniquement. Les parties prenantes concernées (annexes A à E) ont été invitées à participer à des séances publiques au début de chaque journée et ont obtenu des informations actualisées sur les progrès accomplis et donné leur point de vue.
4. Après l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail, le Groupe de travail intergouvernemental a examiné et commenté le projet de structure des éléments à inclure dans le Système d'accès aux agents pathogènes et de partage des avantages découlant de leur utilisation

(système PABS), qui sera annexé à l'Accord de l'OMS sur les pandémies (document A/IGWG/2/3), y compris ce qui concerne le fonctionnement, l'accès, le partage des avantages et la gouvernance, et a en outre discuté du champ d'application et des termes utilisés. Le Groupe de travail intergouvernemental a convenu qu'à la suite des réunions informelles d'octobre, le Bureau, avec l'appui du Secrétariat de l'OMS, préparerait un projet de texte de l'annexe PABS, en tenant compte de tous les éléments et en s'appuyant sur le projet de structure des éléments et les communications écrites des membres du Groupe de travail intergouvernemental, les contributions reçues lors de la deuxième réunion et les discussions informelles, et qu'il examinerait ce projet à sa troisième réunion en novembre 2025, en vue de faciliter les négociations sur la base d'un texte puis un accord sur le projet d'annexe PABS, conformément au calendrier et aux résultats attendus du Groupe de travail intergouvernemental (document A/IGWG/1/3 Rev.1). Le projet d'annexe PABS sera distribué au Groupe de travail intergouvernemental avant sa troisième réunion dans les six langues officielles de l'OMS.

5. Le Groupe de travail intergouvernemental a également demandé au Bureau, avec le soutien du Secrétariat, d'organiser des réunions informelles au cours de la semaine du 6 au 10 octobre 2025, y compris des séances spéciales avec des experts ouvertes aux parties prenantes concernées. Le Groupe de travail intergouvernemental a discuté des modalités de ces réunions informelles sur la base d'une proposition du Bureau et a fait des observations et des suggestions. Le Bureau a été prié d'actualiser et de faire connaître dès que possible les modalités et le programme de travail proposés pour les réunions informelles, ainsi qu'une liste d'expertes et d'experts compétents pour appuyer les réunions informelles, en tenant compte des conflits d'intérêts éventuels. Le Secrétariat consultera également les parties prenantes et les expertes et experts concernés et demandera à ces dernières et ces derniers d'indiquer tout conflit d'intérêts concernant les termes utilisés dans l'article 12 de l'Accord de l'OMS sur les pandémies, à titre d'essai et sans préjudice de consultations supplémentaires sur d'autres éléments en temps utile.

6. En ce qui concerne la liste élargie d'expertes et d'experts, le Secrétariat continuera d'établir la liste sur la base des communications des États Membres, étant entendu que cette liste pourra encore être modifiée. Le Secrétariat a été prié de repérer les lacunes en matière d'expertise et de recenser les expertes et les experts dans les domaines précis demandés par les membres du Groupe de travail intergouvernemental, et de consulter les États Membres pour trouver des expertes et des experts supplémentaires dans ces domaines. Le Bureau a été prié de continuer à sélectionner des expertes et des experts possédant les compétences requises, conformément au paragraphe 13 des méthodes de travail du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée (document A/IGWG/1/2 Rev.1) et au rapport de la première réunion du Groupe de travail intergouvernemental (document A/IGWG/1/5) afin d'appuyer les réunions informelles du Groupe de travail, le cas échéant, en s'appuyant sur la liste préliminaire de l'OMS et sur des expertes et des experts supplémentaires fournis par les États Membres.

7. Le Groupe de travail intergouvernemental a approuvé des propositions des États Membres tendant à ce que quatre autres parties prenantes concernées soient inscrites à l'annexe E du document A/IGWG/1/4, étant entendu que ce document demeurerait évolutif. Le Groupe de travail intergouvernemental a en outre convenu, en ce qui concerne sa méthode de travail, sous réserve de consultations supplémentaires et de confirmation à l'ouverture de sa troisième réunion, d'inviter les parties prenantes concernées (annexes A à E) à être observatrices lors de la troisième réunion, à titre d'essai, en ce qui concerne la rédaction et la négociation de l'annexe PABS.

8. Le Groupe de travail intergouvernemental a adopté son rapport, après quoi les Coprésidents ont clos la réunion.